

N° D'ORDRE : 2021-180

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Pouvoirs : 05

Excusé : 00

Absents : 01

Qui ont pris part

à la délibération : 26

Date de convocation : 14 décembre 2021

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt décembre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – M. FRANCESCHINI Damien – M. CALMET Pierre – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn.

Pouvoirs : M. BLANC Romain pouvoir à Monsieur le Maire – M. LABASTIE Eric pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie donne pouvoir à M. MARIN Michel – Mme SAUQUET Adeline pouvoir à Mme DEFAUX Catherine – M. CLAVE Denis pouvoir à M. CALMET Pierre.

Absents : Mme RASTOUIL Angélique

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

23- SIGNATURE DES ACTES D'ENGAGEMENT CONCERNANT LES MARCHES A BONS DE COMMANDE DE FOURNITURES DU SIVAAD - 2022-2023

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune est membre du groupement de commande du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD), et que le Conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement issus des appels d'offres du SIVAAD. Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée délibérante de bien vouloir l'autoriser à signer les actes d'engagement suivants pour l'année 2022-2023 :

- Marché de **fournitures de librairie, de papeterie, scolaires et mobiliers administratifs, scolaires** avec la société attributaire CHARLEMAGNE – 1 av. du Docteur Eugène Blanc, 83160 LA VALETTE DU VAR – pour un montant total minimum de **7 750,00 € H.T.**;
- Marché **d'habillement, d'articles chaussants, d'accessoires et E.P.I.**, avec la société attributaire SAS G.K. PROFESSIONAL – 159 av. Galliéni, 93170 BAGNOLET – pour un montant total minimum de **6 000,00 € H.T.** ;
- Marché de **fournitures et équipements d'entretien, de nettoyage et d'hygiène** avec la société attributaire ADELYA – ZI St-Mitre, 450 av. de la Roche Fourcade, 13400 AUBAGNE – pour un montant total minimum de **3 500,00 € H.T.**

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le détail des montants engagés pour les marchés à bons de commande de fournitures 2022/2023 du SIVAAD ;

DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, ETANT PRECISE QUE M. VINCENT G. N'A PAS PRIS PART AU VOTE

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement concernant les marchés de fournitures du SIVAAD pour l'année 2022-2023.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 21 décembre 2021, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT